

Commune de WAILLY

Séance du samedi 23 mai 2020

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

29 MAI 2020

ARRIVÉE

Nombre de Conseillers :

- En exercice : **15**
- Présents : **15**
- Votants : **15**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois mai à onze heures, le Conseil Municipal s'est réuni, Salle Lapointe dans le cadre des règles sanitaires exigées pour la lutte contre le COVID-19, sous la Présidence de Madame Martine CAPPON, doyenne des membres du conseil municipal, en suite de convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, en date du dix-neuf mai deux mil vingt dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Mmes Colette NOURRY, Gaëtane DELATTRE, Dominique LEFEBVRE, Martine CAPPON, Ingrid LORIDANT, Nathalie BART et Lydie NOIRET,

MM Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Gautier MOERMAN, Frédéric PONTHEUX, Jean-Marc CLABAUX, Jérémy PRONIEZ et Franco GRACEFFA.

Secrétaire de Séance : Madame Gaëtane DELATTRE.

OBJET : Délibération 2020-009 : Election du Maire :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Madame Martine CAPPON, Présidente, propose de désigner Madame Gaëtane DELATTRE, pour assurer ces fonctions. Madame Gaëtane DELATTRE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Madame Martine CAPPON, Présidente, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après appel à candidature, il est procédé au vote.

Candidat : Mickaël AUDEGOND.

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 15

- bulletins blancs ou nuls : 0

-suffrages exprimés : 15

- majorité absolue : 8

A obtenu :

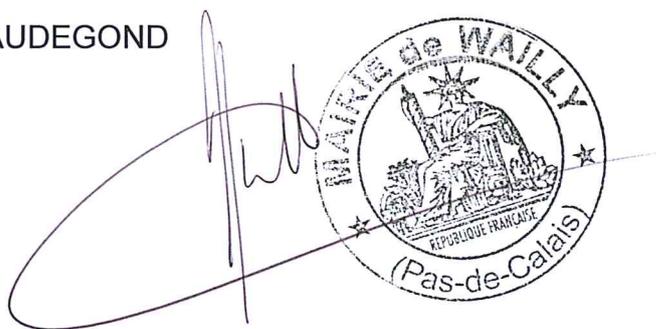
- Monsieur Mickaël AUDEGOND quinze voix.

Monsieur Mickaël AUDEGOND ayant obtenu la majorité absolue est proclamé maire.

Fait et délibéré le 23 mai 2020.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Mickaël AUDEGOND



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction de la citoyenneté
et de la légalité

29 MAI 2020

ARRIVÉE

Certifié exécutoire à compter
du 29 mai 2020 -
Le Maire,